



Organiser des élections dans le pays, à la fin de l'année 2014, est l'un des plus grands défis, si ce n'est pas le plus grand, auxquels l'administration Martelly doit faire face. Tous les scénarios envisagés ne laissent pas voir la possibilité d'organiser ces scrutins dans les prochains trois mois.

Toute la classe politique haïtienne, à droite ou à gauche, et d'autres secteurs du pays souhaitent que des élections – en retard d'environ trois ans – soient organisées cette année.

Mais, le défi serait de bâtir un calendrier définitif pour organiser les joutes, qui, pourtant, ont été fixées au 26 octobre 2014 et pour lesquelles le président avaient convoqué le peuple par arrêté pris le 10 juin dernier. Michel Martelly avait d'ailleurs décrété 2014: « année électorale. »

Le Conseil électoral provisoire (CEP), attend toujours une loi électorale toujours bloquée au parlement par 6 sénateurs.

Face à la situation de blocage actuel, le premier mandataire de la nation a initié lundi une nouvelle phase de discussions avec plusieurs secteurs de la vie nationale, dont les dirigeants

Haiti-Élections: Des élections oui, mais quand?

Écrit par SFD/HPN

Mercredi, 24 Septembre 2014 15:27

de partis politiques en vue de trouver une issue à la crise pré-électorale.

Le dilemme, les six sénateurs, constituant un bloc d'opposition à l'administration Martelly/Lamothe n'entendent pas voter les amendements à la loi électorale, pourtant indispensables à l'organisation des élections. Ils exigent l'application de l'article 281 de la Constitution.

L'opposition politique, regroupée en partie au sein du Mouvement patriotique de l'opposition démocratique (Mopod), continue, elle, d'exiger la mise en place d'un Conseil électoral respectant les normes constitutionnelles.

Des Partis et Regroupements de partis politiques, plus modérés vraisemblablement, prônent un compromis entre tous les acteurs concernés afin, disent-ils, d'éviter un chaos au pays, au début de l'année 2015.

Des observateurs politiques, quant à eux, prédisent des élections générales anticipées en 2015 au cas où les législatives, municipales et locales n'aient pas lieu cette année.

Sylvestre Fils Dorcilus

dsylvestrefils@yahoo.fr